VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **08 novembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **huit novembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Jérôme AUSLENDER à Cécile AUDET, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Christophe CERVANTES à Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Mesdames Nicaise JOSEPH et Pascaline BIDOUNG arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Monsieur Pierre MIQUEL.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à Madame Pascaline BIDOUNG.

Rapport N° 22
RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF ET CESSION A "HABITAT ET HUMANISME"

L'Etablissement Public Foncier Smaf a acquis pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand en 2009 la parcelle cadastrée IV n° 33 de 57 m² et en 2015 la parcelle cadastrée IV n° 34 de 63 m² dans le cadre de la restructuration urbaine de l'îlot du Gallet et de la résorption de l'habitat insalubre.

« Habitat et Humanisme » souhaite relocaliser ses bureaux sur ce parcellaire qui serait démoli et reconstruit par l'association et qui est mitoyen de la résidence sociale « Maison Saint Pierre » d'Habitat et Humanisme.

Cette opération permettrait également d'enclencher la mutation urbaine de cet îlot.

Après rachat à l'EPF Smaf, la Ville revendrait ces deux biens en très mauvais état à « Habitat et Humanisme » :

- Concernant le rachat à l'EPF Smaf, le prix de cession à la Ville de Clermont-Ferrand hors TVA s'élève à 114 068,50 €. Sur ce montant s'ajoutent des frais d'actualisation pour 542 ,80 € dont le calcul a été arrêté au 1er avril 2020 et une TVA sur marge de 422,98 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises de 115 034,28 €. La commune ayant déjà réglé à l'EPF Smaf 67 047,91 € au titre des participations (2019 incluse). Le restant dû est de 47 986,37 € TTC.
- Concernant la revente à « Habitat et Humanisme », elle s'effectue au prix de 30 000 € qui est inférieur à l'avis des Domaines en date du 19 juillet 2019 mais qui va permettre le commencement de la mutation de cet îlot ainsi que le regroupement des activités de l'association « Habitat et Humanisme » qui œuvre sur le mal logement et l'accompagnement des personnes en difficulté.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'accepter le rachat à l'EPF Smaf par acte notarié des immeubles cadastrés IV n° 33 et 34, ainsi que les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- de céder les parcelles cadastrées IV n° 33 et 34 à l'association « Habitat et Humanisme » au prix de 30 000 € ,
- de désigner Maître Frédéric MARTIN pour rédiger les actes notariés,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces procédures.

DELIBERATION

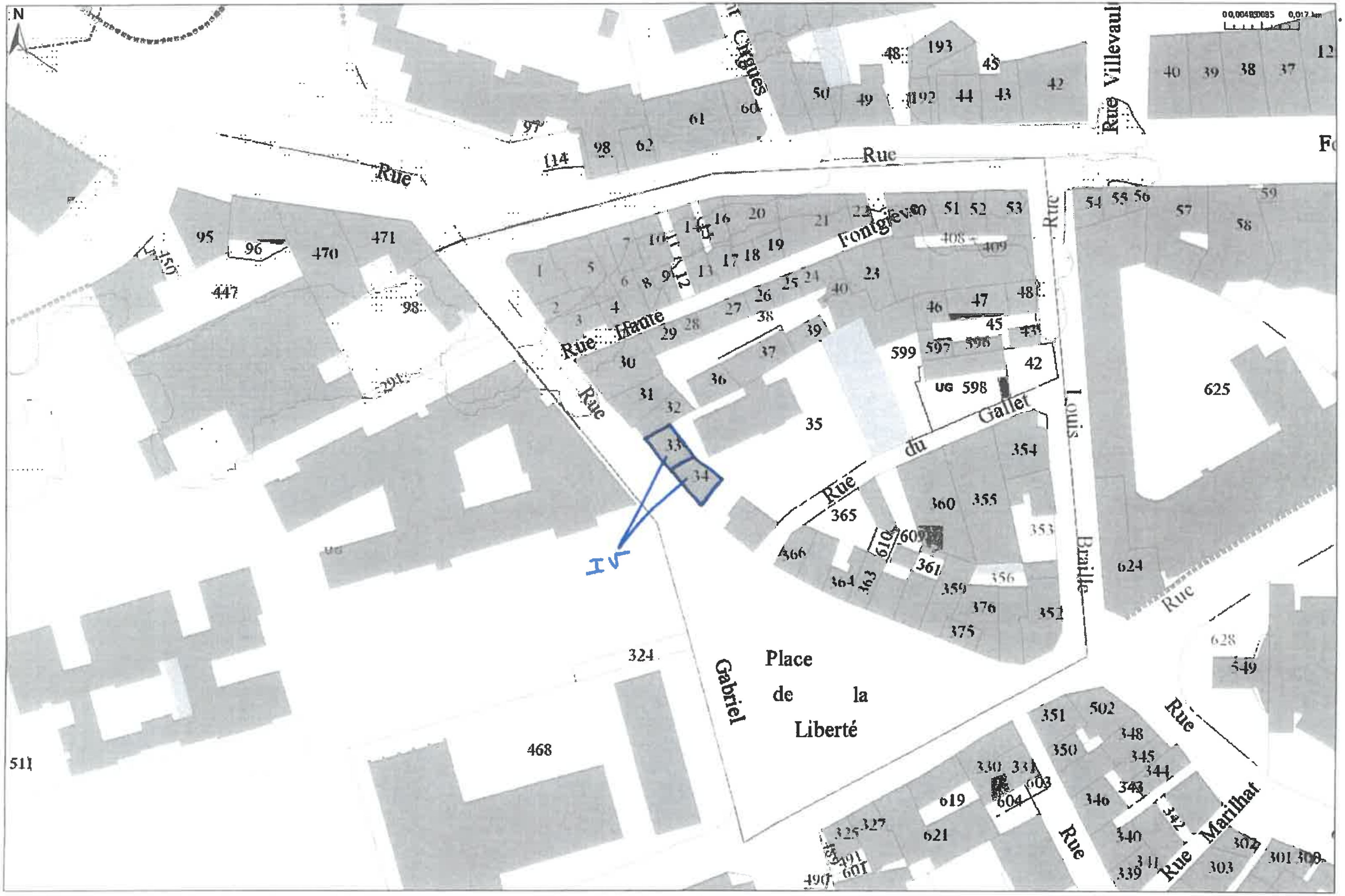
Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 NOV. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Urbanisme

Grégory BERNARD



PARCELLES IV 33 ET IV 34

CLERMONT FERRAND

Plan issu des données du service SIG de la Direction des Usages Numériques

lundi 30 septembre 2019